



succession et assurances vie

Par REDAN, le 02/04/2010 à 09:11

Bonjour,

Au moment de son mariage en 1969, mon Père et Ma Belle Mère avaient chacun 2 enfants issus d'une première union.

Mon Père est décédé l'an passé, sa situation financière fait apparaître des assurances vie pour des montants importants dont ma Belle Mère est seule bénéficiaire ,qui échappent donc à la succession. Ma belle Mère avait elle même des assurances vie dont mon Père était le bénéficiaire avant sont décès.

Nous perdons ainsi la protection qui nous est assuré par la loi en qualité d'héritiers réservataires

Mon Beau Frère s'occupe aujourd'hui(procuration) des affaires de ma Belle Mère sans nous tenir informés de quoi que ce soit.

Je sais que de nombreux professionnels , Notaires mais aussi Universitaires militent pour que l'assurance vie soit prise en considération pour calculer les droits des héritiers réservataires.

Pouvez vous me donner les adresses de ces professionnels afin que je les contacte.

Pouvez vous également me dire si je suis en droit de demander la réintégration de la valeur de rachat des contrats d'assurance vie de ma Belle Mère dans la succession de mon Père comme semble le prévoir le Ministère de la Justice et la Cour de Cassation au travers de certaines décisions prises.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement